RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARCHITECTURE NANCY

Formation
Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP)

Programme 2020/2021

Module 1 : Une profession réglementée
Lundi 19 octobre au Vendredi 23 octobre 2020

- loi sur l'architecture, l'Ordre et ses missions, devoirs , l'éthique, déontologie, discipline...
- les modes d'exercice, leurs statuts juridiques, les responsabilités juridiques
- les obligations d'assurance de l'architecte : délégué MAF
- les obligations comptables et fiscales: expert comptable
- les obligations de formation continue : délégué formation CROAL/AL FA
- la protection des créations architecturales, en particulier le droit d'auteur : juriste à l'INPI
- présentation des syndicats et différentes associations locales de service aux architectes, de promotion de l'architecture, et de coopération dans l'espace transfrontalier.
- témoignages de jeunes architectes HMONP: l'installation, les premières commandes,
- l'architecte chef d'entreprise: introduction au management.

Module 2 : La commande publique et privée
Lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2020

- dévolution de la commande publique en France : historique et contexte réglementaire - rôle de la MIQCP- loi M.O.P) et ses dérogations (conception-réalisation, PPP).
- code des marchés publics - les missions de maîtrise d'oeuvre.
- l'appel d'offre public d'architecture, les MAPA, les jurys de concours (études de cas) Architecture et Construction Publique
- rencontres avec des maîtres d'ouvrage publics: élu, SEM, bailleur social,
- les règles de la commande privée : contrats et relations M.Ouv. privée / M.O.E.
- conquérir et gérer les marchés des particuliers
- rencontres avec des maîtres d'ouvrage privés : promoteur logement, investisseur tertiaire, aménageur...
- l'architecte chef d'entreprise: Conduite de réunion - prise de parole en public - gestion du temps du management (apport théorique et jeux de rôle).
- rencontre avec la profession hors école

École nationale supérieure d'architecture de Nancy
2 rue Bastien-Lepage / 54000 Nancy
N° de SIRET : 195 401 351 00026
N° de déclaration d'activité : 44 54 03471 54

DATADOCKÉ

<u>Module 3</u> : Les partenaires de la maîtrise d'œuvre de l'esquisse au chantier
Lundi 1er février au Vendredi 5 février 2021

- le processus de projet : rôle et responsabilités du M.Ouv et de ses assistants (conducteur d'opération, contrôleur technique, SPS)
- l'économie de la construction: architecte praticien.
- articulation des missions de l'architecte et celles des autres partenaires de la maîtrise d'oeuvre: le mandat, la co-traitance, la sous-traitance: architecte-enseignant
- le rôle de l'ingénieur et des bureaux d'études techniques: ingénieur enseignant
- les pathologies du bâtiment: architecte expert
- gestion administrative, technique et financière du chantier + le compte rendu: apport théorique, méthodes et études de cas
- les assurances du bâtiment: RC et décennale entreprises et artisans; et l'assurance dommage d'ouvrage
- rôle et missions du Bureau de contrôle,
- études de cas problématisées: un chantier préparé dès le PRO ; les pièges à éviter ; approche écologique du projet et du chantier; processus de projet et de chantier d'un bâtiment patrimonial; architectes enseignants et praticiens

<u>Module 4</u> : l'agence lieu de compétences
Lundi 15 mars au Vendredi 19 mars 2021

- l'économie de l'agence et le calcul des honoraires, : architecte praticien
- les outils de gestion financière : tableaux de bord, comptabilité analytique, budget prévisionnel, bilan: expert comptable.
- la réglementation sociale : droit du travail et convention collective des entreprises d'architecture : architecte praticien conseiller ordinal
- l'engagement de l'architecte dans le permis de construire et le droit des sols : Direction Départementale du Territoire
- le contentieux esthétique (art R11) : professeur de droit public
- initiatives et innovations (émergences de nouvelles pratiques), témoignages d'architectes
- communication dans une entreprise d'architecture. : chargée de communication
- les démarches de qualité : labels, normes et certifications
- l'architecte et les ressources humaines : délégation, contrôle, gestion des conflits, (apports théoriques et jeux de rôle) :
- rencontres avec la profession ?

Examen final / soutenance : ***Lundi 7 juin au Vendredi 11 juin 2021***